



Délibération n°694 Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Réunion du Comité Syndical du 2 février 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents ou représentés : 46
Nombre de votant : 43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20210202-694-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2021

Convoqué le 21 janvier 2021, le conseil syndical s'est réuni le 2 février 2021 à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

100^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Pierre PECOUL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Arnaud BELZANNE
Madame Cécile BIRARD

Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUELON
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur GILLES VESCOVI

Monsieur Christian TOURNADRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON	À	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Éric GRENET	À	Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Laurent THEVENOT	À	Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES	Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Dominique BANNIER	Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Philippe CARTAILLER	Monsieur Alain CAZE
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Alain CHARLAT
Madame Nathalie DOS SANTOS	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC	Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Dominique MARQUIE	Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER	Monsieur Sébastien MORIN
Madame Mina PERRIN	Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT	Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Nicolas WEINMEISTER	

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

PREAMBULE

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 430 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept de métropole en archipel.

L'assise juridique du Grand Clermont

Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.

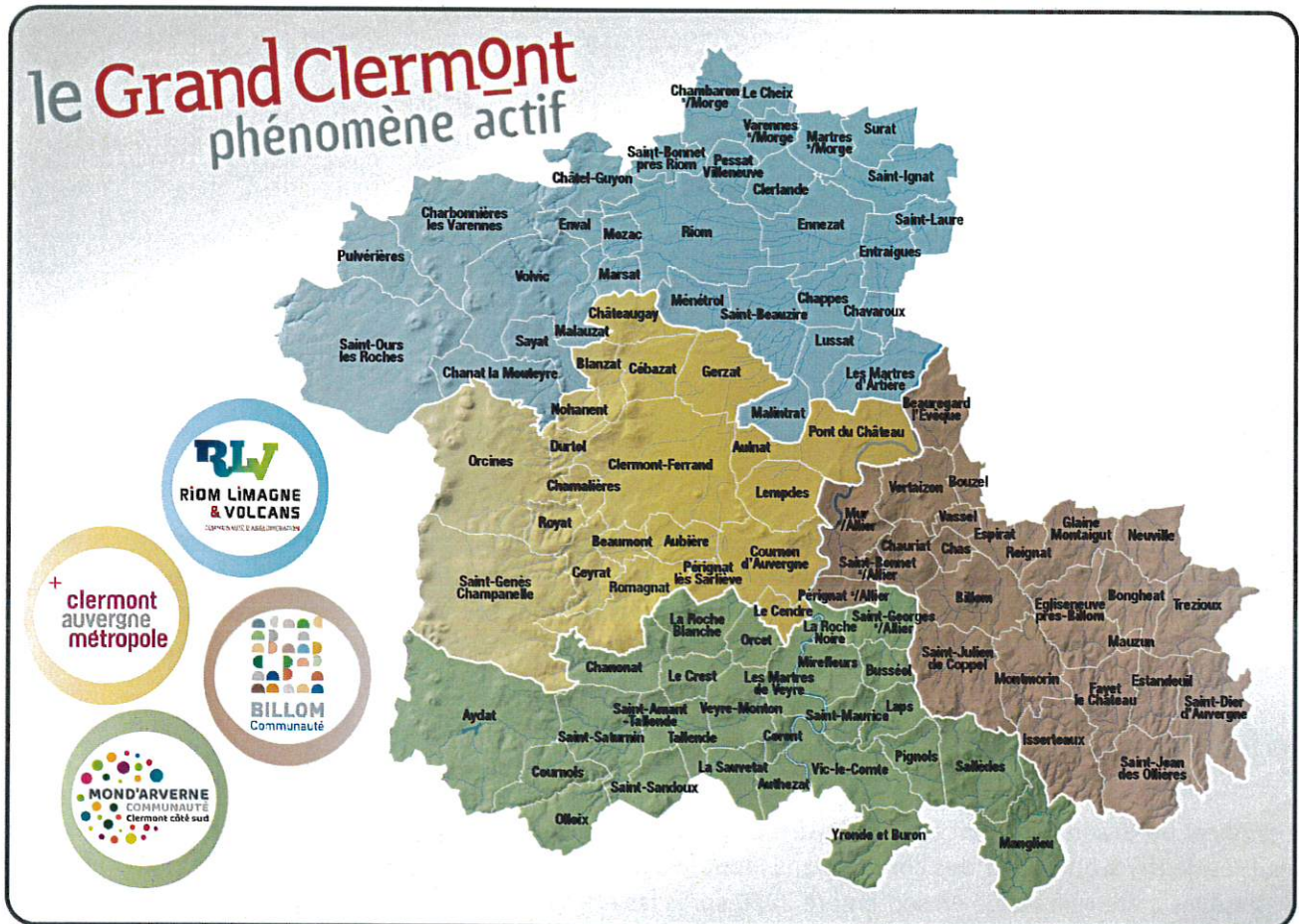
Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel : le renforcement du Conseil de développement, la mise en place d'une Conférence des Maires et de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour en 2015 pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, le PETR assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation, d'une voie verte le long de l'Allier.

Les membres du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté

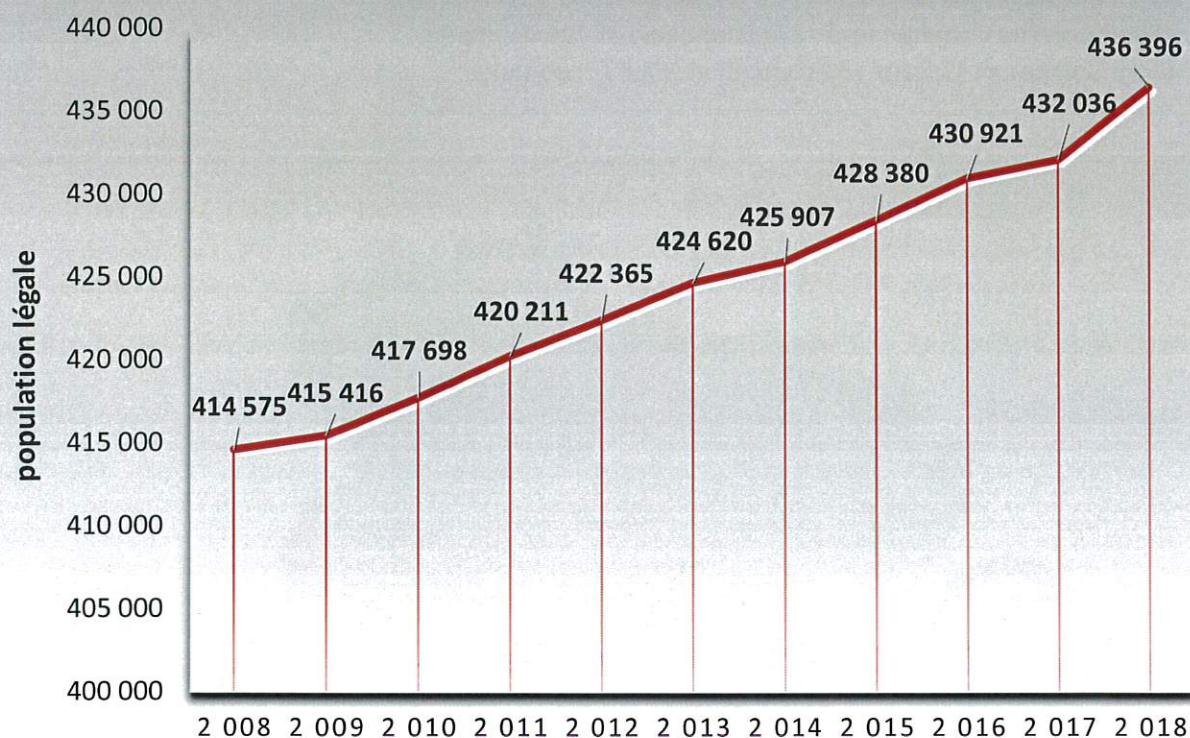
le 10 mars 2016, le Grand Clermont compte désormais quatre EPCI et 104 communes, 436 396 habitants (population légale totale au 1/1/2021) :

- **Billom Communauté** : 25 communes, 26 242 habitants
- **Clermont Auvergne Métropole** : 21 communes, 300 131 habitants
- **Mond'Arverne Communauté** : 27 communes, 41 216 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** : 31 communes, 68 807 habitants
-



Il convient de noter que la population du Grand Clermont est en augmentation continue depuis dix ans. Si les autres métropoles de la région Auvergne Rhône Alpes gagnent également de la population, le bassin clermontois est le seul qui bénéficie d'un solde migratoire positif. Le territoire du Grand Clermont est donc attractif.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU GRAND CLERMONT POPULATION LÉGALE 2008-2018



Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est administré par **un comité syndical de 64 élus**. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions, dont la commission urbanisme, et groupes de travail thématiques. L'Assemblée a été réinstallée en septembre 2020 après les élections municipales et communautaires.

Président : **Dominique ADENOT**

1^{ère} vice-Président : **Gérard GUILLAUME** en charge de l'application du droit des sols, de la Conférence des maires et de la relation institutionnelle avec le Conseil de développement

2^{ème} vice-Président : **Dominique GUELON** en charge de la santé et du suivi des groupes mixtes Conseil de développement/ Conseil syndical

3^{er} vice-Président : **Pierre PECOUL** en charge de l'urbanisme commercial

4^{ème} vice-Président : **Jean-Pierre BUCHE** en charge du SCoT, du Projet Alimentaire Territoire

5^{ème} vice-Président : **Gilles PAULET** en charge de la valorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

6^{ème} vice-Président : **Nicolas BONNET** en charge des contractualisations et des appels à projets

7^{ème} vice-Président : **Christine LECHEVALLIER** en charge de l'urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter)

8^{ème} vice-Président : **Marc REGNOUX** en charge de l'industrie de demain et l'attractivité

En 2020, se sont tenus 5 bureaux et 5 comités syndicaux.

En 2021, l'équipe technique du Grand Clermont se compose de **16 agents** répartis autour de **2 pôles « urbanisme » et « développement »**, comme suit :

- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;
- > 2 ETP sur la gestion RH, comptable et administrative de la structure ;

Pôle développement

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur le dispositif expérimental d'accueil de nouvelles populations et de détection de nouveaux potentiels d'activités
- > 1 ETP sur l'animation, la gestion administrative, la communication et la coopération du programme Leader
- > 1 ETP sur la gestion administrative, financière et pré-instruction réglementaire du programme leader
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

Pôle urbanisme

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur l'encadrement du service ADS ;
- > 5 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme.
- >





Les ressources financières

Depuis 2013, le **taux de cotisation est inchangé à 1,70 €** par habitant. Il sera proposé de le maintenir lors du vote du budget primitif 2020. Ainsi la principale ressource (741 873€) du Grand Clermont est directement lié au dynamisme démographique du territoire.

La contribution (environ 340 000€ en hausse de 22 000€ par rapport au budget 2020 à cause de l'évolution des charges de personnel et de la préparation de la mise en place de la dématérialisation) de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté couvrent la réalité du coût du service ADS qui est donc financièrement neutre pour le Grand Clermont.

Des financements complémentaires ont toujours été mobilisés auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil Régional

Pour l'année 2020, le Grand Clermont a bénéficié du concours du Conseil départemental à hauteur de 21 375 € au titre de la mise en œuvre du SCoT.

Le Grand Clermont a été retenu en 2018 à l'appel à projet Massif central 4^{ème} génération projets « Relever le défi démographique en Massif central », dans le cadre d'une candidature collaborative avec Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans, bénéficiant ainsi d'un soutien financier de l'Europe de 100 000 € pour un budget prévisionnel de 242 500 € sur la période 2018-2021.

Il a également été sélectionné en novembre 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire parmi les 15 projets retenus à l'échelle nationale pour un projet de plan paysage en entrée sud de l'agglomération clermontoise, lui assurant un financement de 30 000 €. Un financement complémentaire de 12 692.73€ a également été obtenu auprès du FEADER (programme Leader du Grand Clermont).

Enfin, le Grand Clermont a été sélectionné dans le cadre d'une candidature conjointe avec le PNR Livradois Forez à l'appel à projet alimentaire territorial (PAT) en 2017, bénéficiant ainsi de 40 000 € d'aides du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME. Depuis, pour le portage de l'animation de la démarche et le financement des actions, ont été obtenus, pour la période 2019/2020, 115 544€ de fonds Massif Central dans le cadre de la démarche TERRALIM sur un budget prévisionnel de 144 431€. En 2021 l'objectif est de renouveler la labellisation et de mobiliser les crédits du plan de relance pour financer l'animation et le montage des projets liés au PAT.

Au-delà de la mobilisation de ressources extérieures pour les projets portés par le Grand Clermont, **le PETR permet de mobiliser des subventions importantes pour l'ensemble du territoire.**

Ainsi, la **sélection du Grand Clermont au Contrat de ruralité 2017-2020** a assuré pour 2020 un soutien financier de 800 000 € aux territoires du Grand Clermont pour les projets suivants :

Pour Billom Communauté : Informatisation du réseau de lecture publique, Rénovation des toitures et mise en usage de l'ancien collège de Billom, Réalisation d'un pôle enfance (tranche 3), Aménagements extérieurs du centre aquatique, Achat d'un véhicule électrique.

Pour Clermont Auvergne Métropole : Aménagement d'une piste cyclable dans la traversée de Pérignat les Sarliève, Enfouissement de conteneurs pour les déchets.

Pour Mond'Arverne Communauté : Aménagement touristique du lac d'Aydat, Installation de deux centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments communaux, Centre aquatique : déploiement des énergies renouvelables et aménagements extérieurs.

Pour Riom Limagne et Volcans : Thermal express tranche 2, Maison plaine nature et accueil touristique du Goulet.

En 2021, le contrat de ruralité est remplacé par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui seront signés d'ici mi-2021 par chacun des EPCI. L'objectif est que le Grand Clermont mobilise également les fonds d'Etat du CRTE pour financer les opérations transversales qu'il porte directement.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme **territoire Leader** en 2015 et s'est vu attribuer une enveloppe de 3 823 795€ (attribution d'une enveloppe complémentaire de 782 423€) pour la période 2016-2020, qui bénéficie aux collectivités et porteurs de projets sur l'axe Allier (périmètre des anciens EPCI d'Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier et Mur-ès-Allier).

Une subvention de 2 194 189 € a été accordée par la Région Auvergne pour financer les **travaux d'aménagement de la voie verte le long de l'Allier** entre Authezat et Pont du Château. Le Plan Loire Grandeur Nature a accordé en 2016 une aide de 957 603 € pour compléter le financement de la voie verte, sachant que le Conseil Départemental contribue au projet par un apport en ingénierie et une prise en charge d'études complémentaires pour 432 000€.

Les principales dépenses

La principale recette de fonctionnement restant à 1.70€/habitants depuis 2013, une grande vigilance doit être maintenue sur l'évolution des dépenses.

Le Grand Clermont étant une structure d'ingénierie au service du territoire, en fonctionnement, les **charges de personnels** sont naturellement la principale dépense (environ 785 000€ contre 767 000€ au BP 2020) suivis des **charges à caractère général** (environ 145 000€ stable), de la **dotations aux amortissements** (environ 120 000€ en baisse d'environ 30 000€) et de la **cotisation à l'agence d'urbanisme** (100 000€ contre 200 000€ au BP 2020).

En investissement, outre les renouvellements de mobilier et du matériel informatique (dont le remplacement du serveur (6000€) et l'acquisition de logiciel (26 000€) pour la mise en place de la dématérialisation ADS) et de bureau, les principales dépenses seront en 2021 de deux ordres :

- **Des études** :
 - o La finalisation d'études lancées en 2020 : le plan paysage (report de crédit de 2020 : 39 330€), l'étude sur l'économie circulaire St-Dier d'Auvergne (report de crédits de 2020 : 10 447€) et 2 études dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (environ 44 000€).
 - o Le lancement de nouvelles études : le design de services (111 200€) sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, étude de redéfinition du projet pour une nouvelle candidature LEADER (42 000€), études PAT (mission sur le repérage et la qualification des potentiels fonciers publics pour l'installation d'activités agricoles, faisabilité et développement de marchés publics de prestations de services locaux pour les achats en restauration collective, développement d'une filière protéine végétale à destination de l'alimentation humaine) pour un coût total estimé à 300 000€ à partir de 2021. Également à prévoir, le lancement de la réflexion sur l'industrie de demain.

- La finalisation des **travaux de la tranche ferme de la voie verte de l'Allier** dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par les EPCI. Ce projet d'investissement de l'ordre de 1 100 000 € TTC sur l'année 2021 sera neutralisé pour le Grand Clermont par la participation des EPCI et les subventions à percevoir. La mobilisation d'une ligne de trésorerie sera nécessaire en attendant le versement des subventions.

BILAN 2020 - PERSPECTIVES 2021

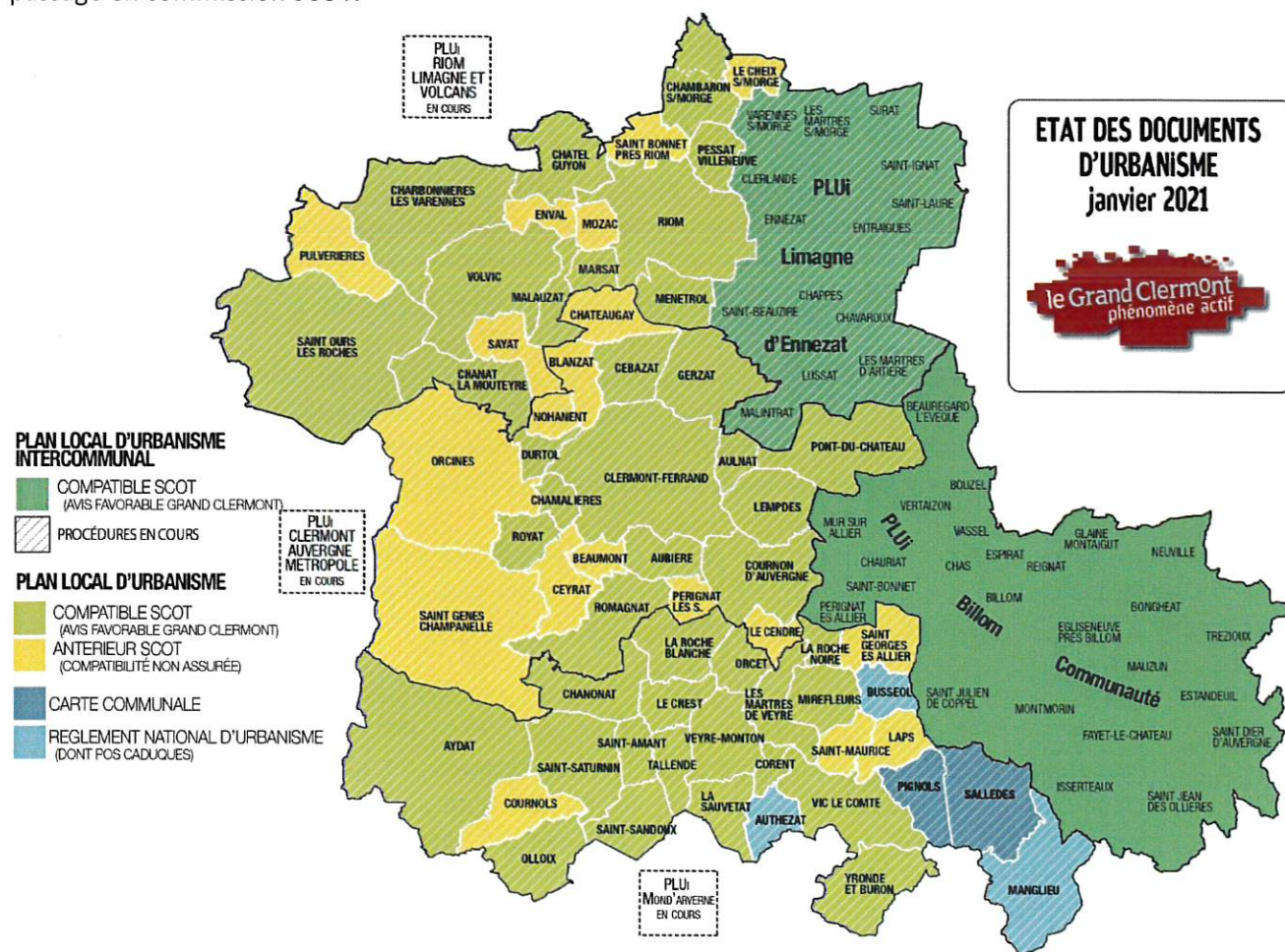
I - Le pôle urbanisme

I.1 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

VP : Jean-Pierre BUCHE

La mise en œuvre du SCoT

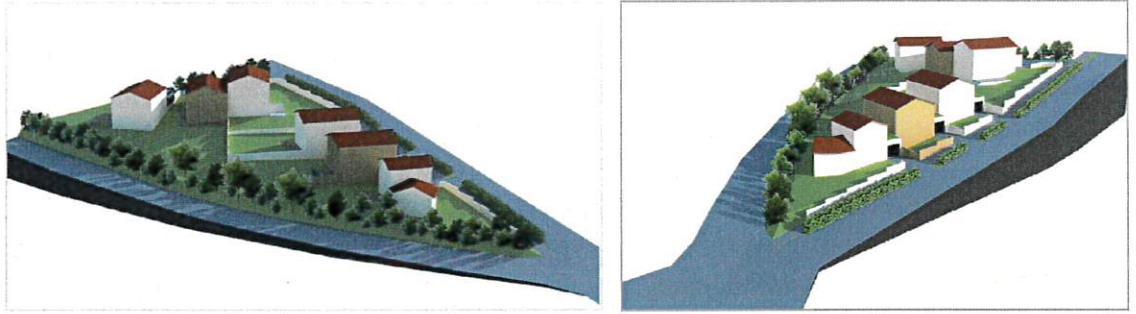
L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCoT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5000 m² de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable et un passage en commission SCOT.



En 2020 les missions du Grand Clermont ont été directement impactées par la crise sanitaire qui a ainsi diminuée le nombre de réunions et autant d'études suivies. Toutefois, les périodes hors confinement et les réunions à distance ont permis certaines avancées.

En 2020, le Grand Clermont a été mobilisé sur :

- le suivi des démarches de **PLU/PLUi** (réunions techniques et COPIL) : la modification du PLU de Saint Ours les Roches et l'intégration d'OAP spécifiques aux Unités Touristiques Nouvelles de la commune, la révision du PLU d'Aulnat, ainsi que les PLU de Clermont Auvergne Métropole et de Mond'Arverne Communauté. Pour ce dernier, une note d'enjeux a été rédigée conjointement avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture, le CAUE et les deux Parcs Naturels Régionaux.



Proposition du Grand Clermont sur permis de construire à Orcet

- **le suivi et le conseil des permis d'aménager (PA):** une réunion de suivi du PLU de Pont-du-Château concernant la compatibilité SCOT/DAAC sur un projet à vocation commerciale, un PA à Gerzat (avis technique et proposition alternative d'aménagement d'une opération de 160 logements), 1 PA à Orcet – Voie Romaine (proposition alternative d'aménagement pour 6 logements), un PA à Chauriat (proposition alternative d'aménagement du lotissement).

- **le suivi des études opérationnelles :** l'étude de requalification de la zone du Brézet, un projet d'habitat participatif à Vertaizon, ainsi qu'un projet de reconversion d'une école maternelle en habitat de centre bourg à Billom, le projet Urban village à Cournon.

- **le suivi des études spécifiques aux mobilités et de prospectives :** une réflexion sur la desserte de la Grande Halle par les transports en commun, le projet de contournement Sud Est de l'agglomération, un comité des partenaires des lignes BHNS B et C, une journée des mobilités organisées par le Préfet, une journée sur les déplacements alternatifs, la prise de compétence mobilité par Mond'Arverne Communauté.



Proposition du Grand Clermont sur permis d'aménager à Gerzat

- **le Schéma Régional des carrières :** depuis la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le schéma des carrières a désormais une portée régionale. Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau schéma, le SCOT a fait l'objet d'une consultation. Sur les bases d'une analyse technique du pôle urbanisme, les membres de la commission urbanisme et les communes concernées par la présence d'une carrière, sont amenés à se prononcer sur cet outil de décision qui doit permettre de conjuguer utilisation rationnelle des gisements minéraux et préservation de l'environnement. Deux commissions urbanisme ont été consacrées en partie à la présentation de ce document, elles ont donné lieu à une liste d'observations et de questionnements qui ont été soumis aux services de l'Etat (DREAL) préalablement à une rédaction finale de l'avis du Grand Clermont.

- Le **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) approuvé fin 2019 a fait l'objet de réunions de concertation, notamment des SCOT, afin de travailler sur la mise en œuvre de ce nouveau schéma avec lequel le SCOT doit être compatible (sur le volet fascicule de règles). D'autres réunions sont programmées sur l'année 2021.

- **le suivi et la mise en œuvre du patrimoine UNESCO** de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne, préalablement à la mise en place d'un plan de paysage.

- **le suivi des procédures Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)** de la Métropole et de Riom Limagne et Volcans.

- participation **au réseau des acteurs de l'habitat**, organisé par le Conseil départemental du Puy de Dôme.

- les études de prospective, le suivi des observatoires des mobilités et de l'économie animés par l'Agence d'Urbanisme.

- le Grand Clermont est régulièrement sollicité de la part d'instituts de formation qui souhaitent la présentation du SCOT et sa mise en œuvre, l'année 2020 n'a pas dérogé à ces demandes d'intervention.

- l'organisation et l'animation de 2 commissions SCoT (mandat 2014-20) et 2 de commissions urbanisme (mandat 2020-26). La commission urbanisme (ex commission SCoT), présidée par Jean-Pierre BUCHE, se réunit mensuellement pour examiner les avis techniques formulés.

Elle convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU un PLH à y participer, ainsi que les maîtres d'ouvrage (pour les permis d'aménager), ce qui donne lieu à des échanges nécessaires à la bonne compréhension des projets et de leurs enjeux.

Conformément à l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire (PC) ou d'aménager (PA) de plus de 5.000 m² de surface de plancher.

En 2020, des avis ont ainsi été rédigés sur :

- L'Analyse de la compatibilité des PLU /PLUI (avis PPA arrêt des PLU/carte communale) :
 - Malauzat
 - Chambaron-sur-Morge
- L'Analyse des permis d'aménager / permis de construire :
 - Le permis d'aménager Les Chémerets à Cournon
 - Les deux permis d'aménager de la Novialle à La Roche Blanche
 - Le PA du Clos des Fontaines, à Chappes
 - Le PA du Clos de la Touraille aux Martres d'Artière
 - Le PA des Courlandes à Gerzat
 - Deux PC situés sur le site l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand

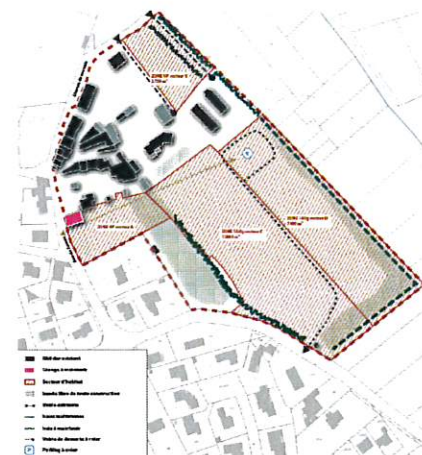
Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalités à la mise en œuvre du SCoT est appelé à se poursuivre en 2021.

Les perspectives du SCoT

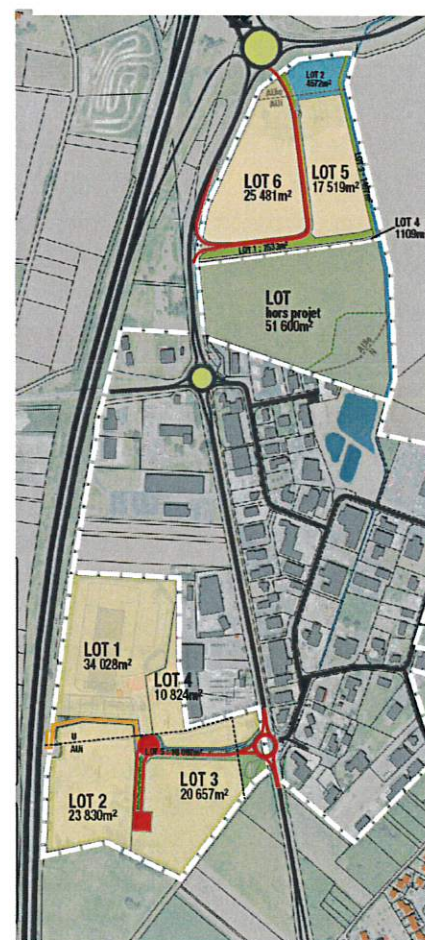
Préalablement à une évolution du SCOT, le Grand Clermont souhaite poser les bases d'une réflexion, afin de partager des perspectives d'avenir dans un contexte de début de mandat et de crise sanitaire et écologique. Pour ce faire, des ateliers de travail favoriseront l'expression des élus, experts, techniciens et de la société civile avec le concours du Conseil de Développement. Cette réflexion s'appuie sur l'expertise de l'agence d'urbanisme.

Ce processus concerté tiendra compte des documents cadres qui s'imposent au SCOT et s'articulera avec les projets de territoire engagés, tout en ouvrant des perspectives d'avenir interrogeant les capacités de résilience du territoire. Un rapport synthétique, propice à l'action, constituera un référentiel partagé en amont du document réglementaire.

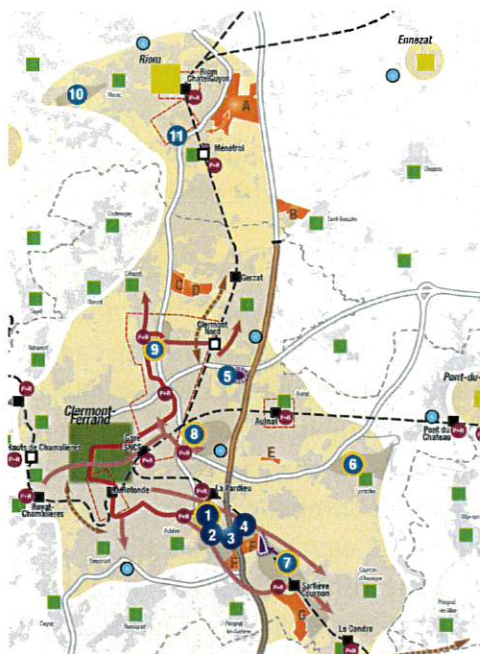
Lors d'une révision, le SCOT aura à intégrer les documents de portée supérieure, tel que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, adopté fin 2019 ou le Schéma Régional des Carrières en cours de concertation.



OAP PLU Malauzat



Zone de la Novialle



Extrait du SCoT

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Le DAAC a été intégré au SCOT lors de sa modification N°6, en décembre 2019. Dès lors, il est entré dans sa phase de mise en œuvre. Un renforcement de la méthode doit encore faire l'objet d'échanges, notamment avec les services de la CCI afin d'être pleinement opérationnel. A la fin de l'année, le DAAC a fait l'objet de temps de concertation avec les nouveaux élus (communaux et intercommunaux) afin d'expliquer les choix politiques et leurs traductions techniques dans le Document d'Orientations Générales (DOG) et dans le DAAC. Les EPCI doivent désormais centraliser les difficultés rencontrées lors de cette 1^{ère} période de mise en œuvre afin de corriger d'éventuelles erreurs.



Transfert LIDL Riom

Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont

Plusieurs demandes d'autorisations d'exploitations commerciales ont mobilisé le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont préalablement à chaque CDAC en cohérence avec les obligations réglementaires du DAAC.

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m², ainsi que les projets compris entre 300 et 1.000m² des communes de moins de 20.000 habitants qui le souhaitent. Il faut préciser que les décisions des CDAC reposent sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus, comme par le passé, sur des motifs de concurrence commerciale.

En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, est entrée en vigueur, ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m² de surface commerciale ne pourra désormais être délivré que si la CDAC (ou la CNAC) a émis un avis favorable.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit préalablement à chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté, les consulaires (CCI, Chambre des Métiers), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (ADEME, Aduhme, CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC.

La CDAC s'est réunie 3 fois en 2020 :

- le 23 janvier pour examiner le transfert du magasin à l enseigne « CENTRAKOR », par création d'une surface de vente de 2543 m² de surface de vente situé avenue de Cournon à Aubière
- le 5 novembre pour examiner le projet de transfert et extension d'un magasin LIDL à Riom pour 1300m² de surface de vente
- le 17 décembre pour examiner le projet de restructuration d'un hypermarché alimentaire Intermarché et de sa galerie commerciale portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial de 7335 m² à 7423m², situé rue Jean Mermoz au Cendre.

LE PLAN DE PAYSAGE, DISPOSITIF D'APPUI À L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE :

Conscients d'être dépositaires d'un patrimoine naturel, historique, archéologique et culturel de grande qualité, les élus du Grand Clermont ont souhaité conférer aux paysages et à l'architecture un rôle prédominant dans le développement du territoire.

Afin d'assurer une déclinaison opérationnelle des enjeux paysagers, le Grand Clermont s'est engagé en 2018 dans un Plan de paysage sur le territoire de l'entrée sud de la métropole (de Mond'Arverne à la Métropole), à l'interface entre la Chaîne des puys/Faille de Limagne et le Val d'allier. Elaboré dans le cadre d'une dynamique d'acteurs (élus, techniciens, porteurs de projets, habitants) mobilisés dans le cadre d'ateliers, entretiens, arpentage, interviews..., le diagnostic est désormais terminé et a d'ores et déjà mis en avant de premiers enjeux : respecter et affirmer les structures paysagères, maintenir les espaces ouverts et les continuités éco-paysagères, décloisonner les espaces et mêler les composantes paysagères, améliorer la qualité des espaces bâtis, développer la proximité et la qualité des espaces productifs...

Cette 1ère phase de compréhension des paysages s'est poursuivie à l'automne 2020 avec un zoom spécifique consacré à la plaine de Sarliève qui fait l'objet d'une importante pression foncière. En effet, cet ancien lac constitue un site clé du Plan Paysage, notamment en raison de sa localisation, de son histoire et des projets en cours.



L'atelier a été l'occasion de développer 3 scénarii de développement à long terme :

Le scénario à minima :

- Les ZAE se développent tel que prévu dans les documents cadres, avec de fortes exigences qualitatives en terme d'insertion paysagère, d'architecture durable, de qualité environnementale...
- La plaine agricole accueille une diversification, via l'implantation de structures arborées en limites parcellaires (haies, alignements, arbres isolés...), la céréaliculture se poursuit, le projet de diversification agricole se met en place

Le scénario d'insertion de chaque projet dans la trame éco-paysagère de la plaine

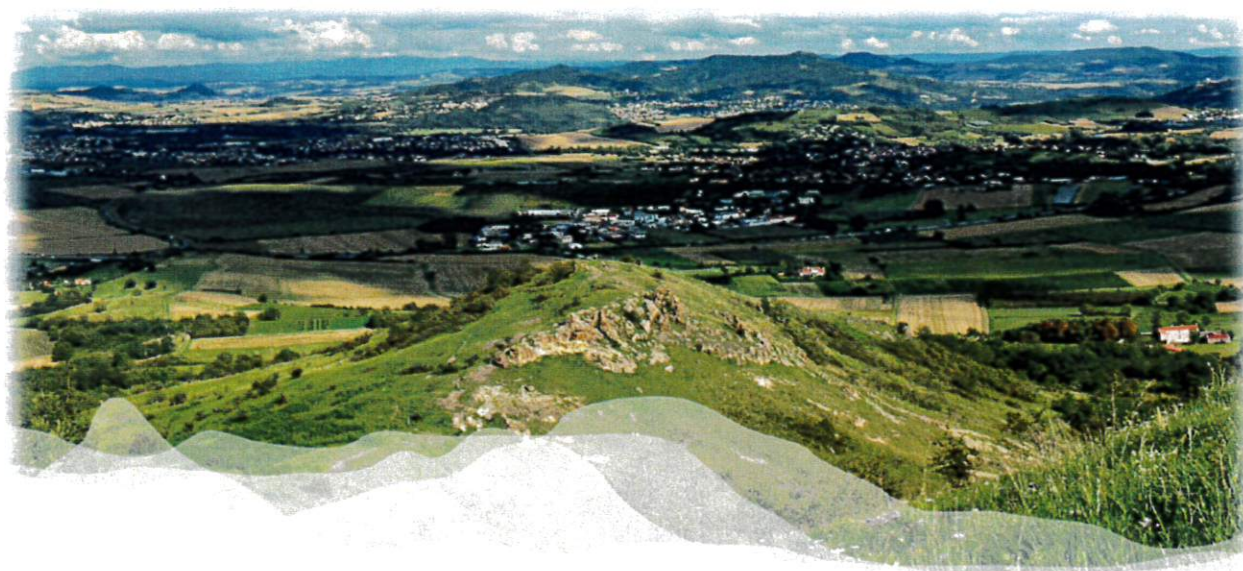
- Une réflexion paysagère réinterroge les espaces potentiellement constructibles sur le pourtour de la plaine et donne des orientations d'ensemble (plan guide dans lequel s'intègre chaque projet) :
 - . préservation des espaces agricoles à forts enjeux paysagers
 - . affirmation d'une trame éco-paysagère intégrant notamment des circulations douces...
 - . composition d'une frange, d'espaces de transition, qui intègrent l'ensemble des projets
- La plaine agricole est enrichie de la trame éco-paysagère qui compose une vitrine qualitative depuis l'autoroute

Le scénario « projet paysage » de la plaine

- La volonté de préserver la terre, les sols productifs, est affirmée et devient le cœur du projet
- La réflexion s'oriente sur un projet d'ensemble qui vise à réinvestir les espaces déjà artificialisés, optimiser les terres agricoles, en lien avec la proximité de la ville, développer de nouveaux usages dans la plaine...
 - . *sur l'espace déjà artificialisé* : innovation, densification, requalification, désimperméabilisation, intégration de nature, agriculture sur les toits...
 - . *sur l'espace agricole* : la production se diversifie (circuits courts, agriculture durable, biodiversité, zones humides / agroforesterie, maraîchage, cueillette, élevage, arboriculture...) et s'ouvre aux consommateurs, riverains, habitants, visiteurs...via des espaces partagés, lieux de découverte, de loisirs...
 - . *sur la frange* : imbrications bâti/agriculture, espaces jardinés partagés, vergers collectifs, serres...

La phase 2 doit désormais permettre de fixer des orientations pour la qualité de son cadre de vie et la définition d'objectifs de qualité paysagère. Enfin, la dernière phase sera consacrée à l'élaboration du programme d'actions.

Le coût de l'étude s'élève à 44.175 € HT (53.010 € TTC), dont 42.691€ de subventions (Etat et Leader).



I.4 - Le Service d'instruction des autorisations d'urbanisme

VP : Gérard GUILLAUME

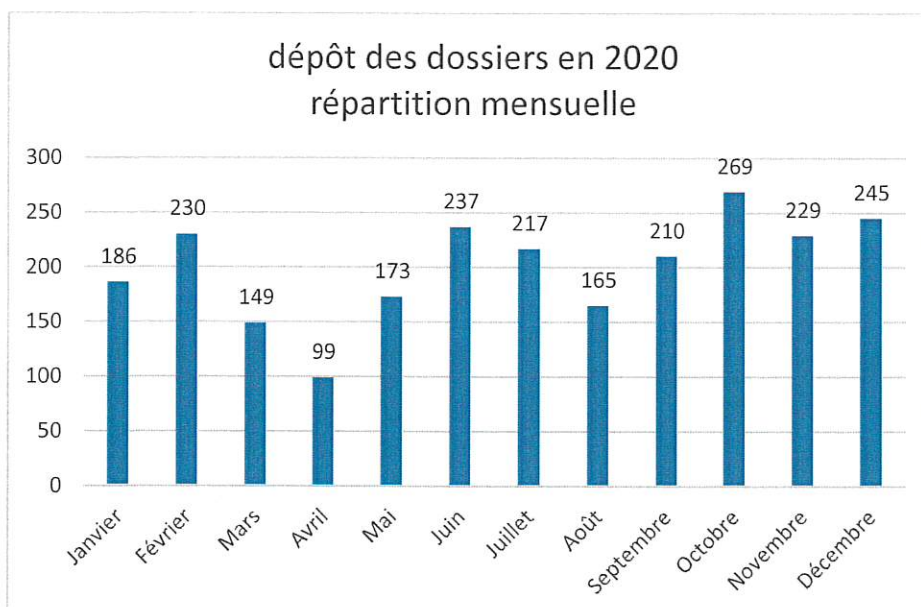
L'année 2020 est la cinquième année complète du service instructeur des autorisations d'urbanisme. Le périmètre d'instruction comprend la totalité de Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté, à l'exception des communes d'Authezat et Manglieu.

La crise sanitaire a fortement perturbé l'organisation du service qui a dû s'adapter aux évolutions de la crise sanitaire et aux directives gouvernementales, alternant ainsi entre période de télétravail « confiné », travail en présentiel et présentiel réduit.

L'instruction est un travail étroit entre les communes, le service instructeur et les pétitionnaires. Les deux mois de télétravail pur ont donc bouleversé ce travail collectif. Toutefois le téléphone et les outils numériques ont permis le maintien des échanges à l'intérieur de l'équipe et avec les communes et les EPCI, même si les rendez-vous en mairie ou en permanence et les échanges autour des plans des permis font défaut. Ainsi, seules douze permanences ADS ont pu se tenir pour une trentaine de permanences programmées ; de nombreuses questions téléphoniques sont toutefois venues en compensation des rendez-vous.

Au-delà des très nombreuses questions liées aux délais d'instruction, spécifiques à la crise sanitaire, les questions traitées ont souvent été liées à la faisabilité d'une opération et à la bonne prise en compte des règles d'urbanisme définies par les communes dans chaque Plan Local d'Urbanisme.

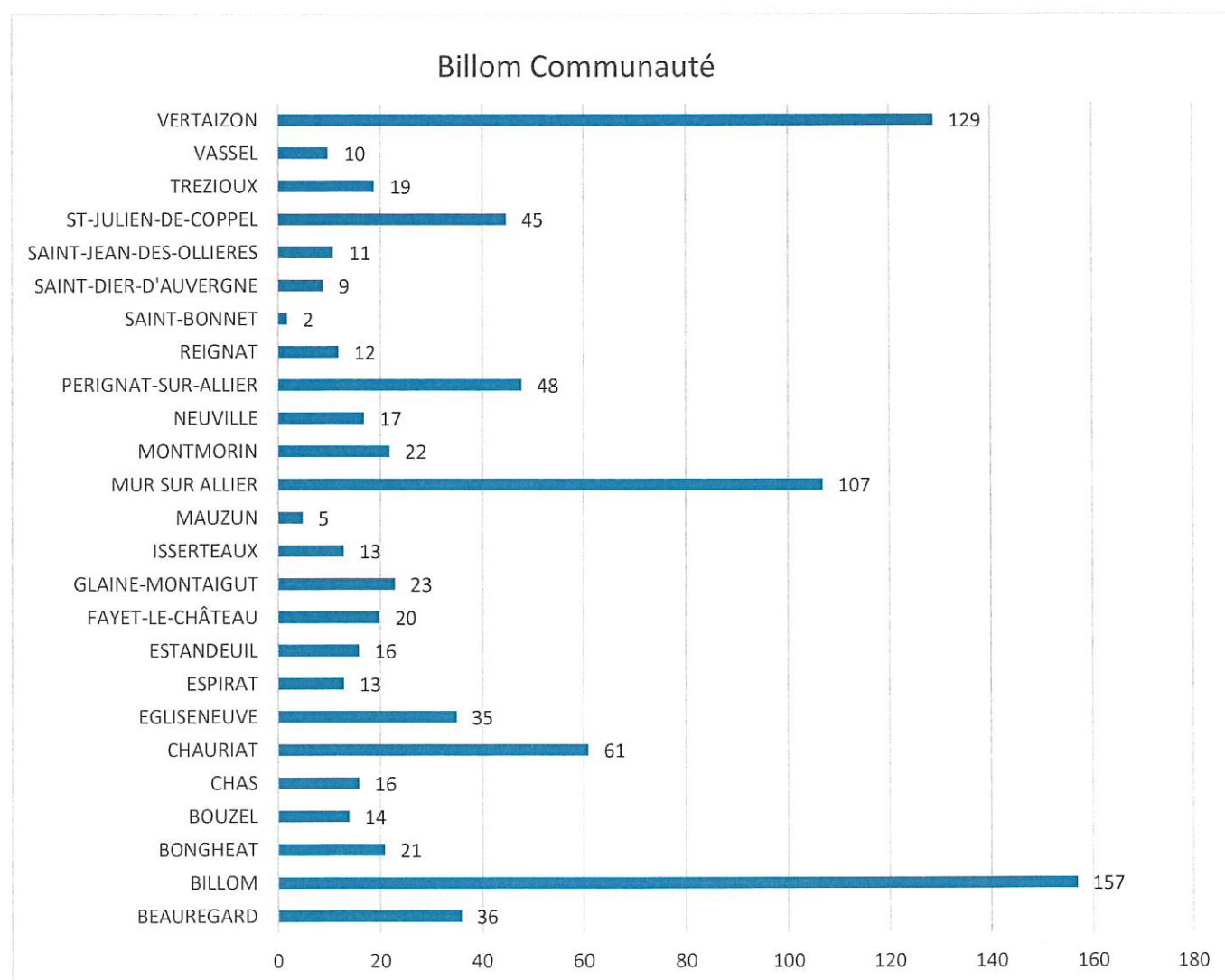
Malgré le contexte, la charge de travail est restée très proche de l'année 2019, mais toutefois en légère augmentation, avec un nombre de 200 dossiers mensuel, contre 195 en 2019.



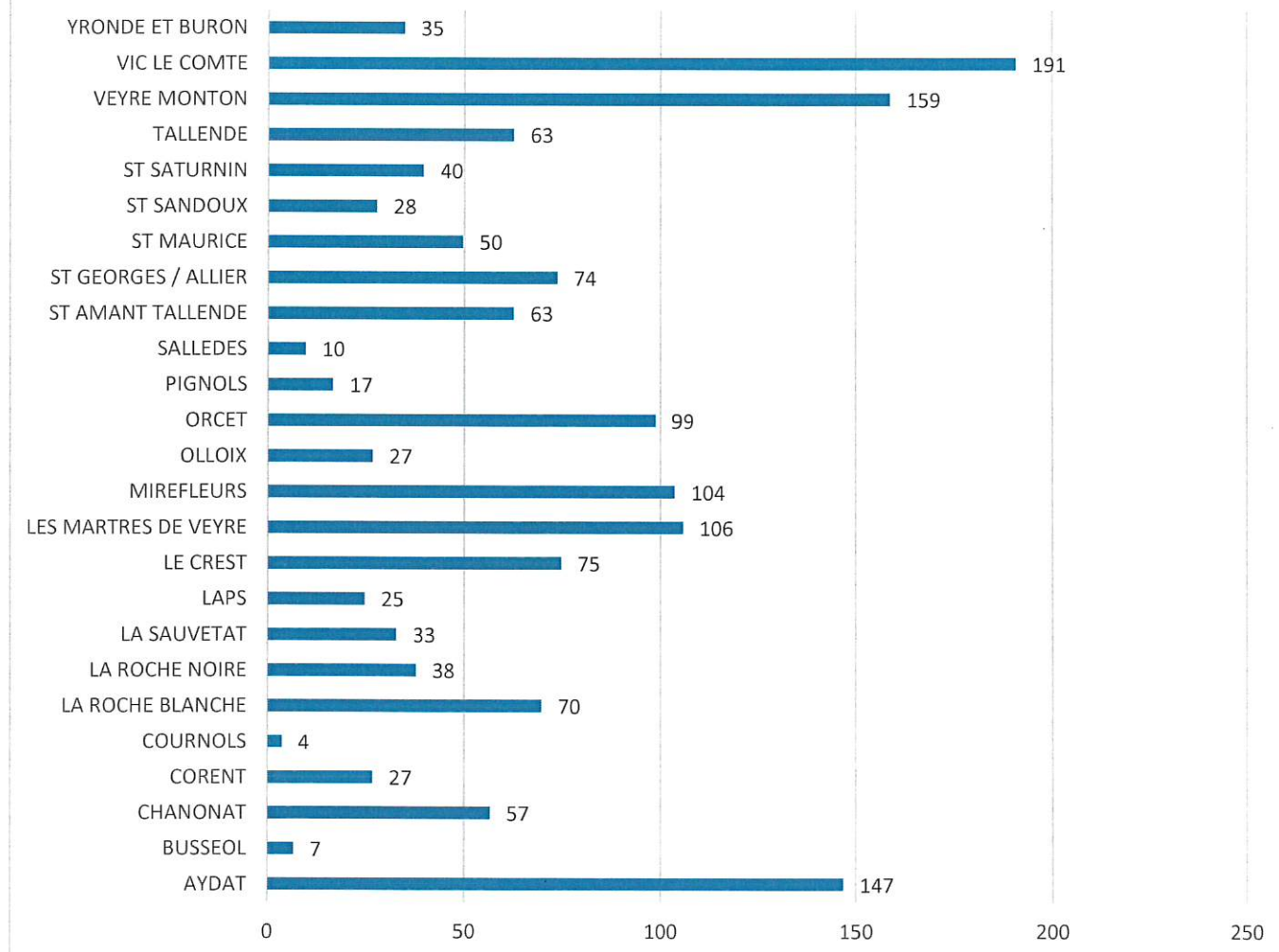
Cette année a également été atypique du fait d'une fluctuation importante en termes de dépôts de dossiers d'un mois à l'autre. Cela a demandé une réactivité et une adaptabilité de l'ensemble de l'équipe ADS. Cette particularité vaut également pour les communes qui ont dû transmettre sans délai les dossiers au service instructeur afin de ne pas pénaliser les demandeurs, ni l'organisation du service.

Nombre de dossiers instruits						
Année	Certificat d'Urbanisme Opérationnel	Déclaration Préalable	Permis de Construire	Permis d'Aménager	Permis de Démolir	Total
2017	237	1218	959	37	16	2467
2018	171	1126	778	75	16	2166
2019	162	1226	812	86	18	2304
2020	127	1438	776	53	16	2410

La répartition par communes est la suivante :



Mond'Arverne Communauté



L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations du droit des sols qui doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2022 pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants (article 62 de la loi ELAN).

En effet, le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit « programme Démat.ADS », répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. La saisine par voie électronique (SVE), obligatoire pour toutes les communes, permettra aux usagers de saisir l'administration (Etat et collectivités territoriale) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre (téléservice, formulaire de contact, ...) dans le respect du cadre juridique général. Cette évolution aura des répercussions financières, notamment au regard de la nécessité de faire évoluer le logiciel d'instruction et les outils de bureautique. Ainsi, une première évaluation fait apparaître un investissement nécessaire de 26.000€.

I.5 - Politique d'habitat durable

VP : Christine LECHEVALLIER

La nouvelle mandature est l'occasion de réinterroger la notion d'habitat durable à l'échelle du Grand Clermont. Ainsi, une nouvelle délégation « Urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter) » sera l'occasion d'anticiper les besoins de la population, en lien avec les choix politiques, notamment de réinvestissement des centres-villes/centres-bourgs.

Ainsi, il s'agira de conjuguer qualité du cadre de vie et qualité des logements dans un contexte de raréfaction du foncier, notamment au regard de l'objectif « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) et de l'impact environnemental des constructions.

Cette mission doit favoriser la coopération particulièrement avec les professionnels de l'immobilier, l'école d'architecture, le monde universitaire...

I.6 – Industrie de demain

VP : Marc REGNOUX

Le territoire du Grand Clermont possède une longue tradition d'innovation et de performance industrielle. L'émergence d'une révolution industrielle dite « industrie 5.0 » constitue désormais l'opportunité d'accueillir la production et la fabrication de demain sur le territoire et ainsi tirer parti du processus amorcé de réindustrialisation de l'Europe.

Cette nouvelle industrie redonne leur place aux capacités d'innovation, de créativité et d'adaptabilité de l'humain, alliées à une production automatisée, précise et rapide, et corrige ainsi les écueils de l'industrie 4.0 (incapable de s'adapter, dépourvue de créativité et de réactivité...).

Sa mise en œuvre locale permettrait au territoire de bénéficier d'une production à forte valeur ajoutée basée sur ses atouts et ressources naturelles et humaines.

Sans se substituer aux collectivités compétentes dans le développement économique, le Grand Clermont souhaite mettre en place une démarche collective à même de définir le positionnement du territoire du Grand Clermont, notamment à l'échelle régionale, et définir les conditions de cette relocalisation industrielle.

L'année 2021 devrait permettre de définir les attentes et besoins du territoire, ainsi que le rôle de chaque collectivité pour favoriser les clés de réussite de ce projet collectif.

II - Le pôle développement

II.1- Le Conseil de Développement du Grand Clermont

VP : Dominique GUELON

Un Conseil de développement est adossé au Grand Clermont depuis 2003. Or, depuis novembre 2018 et la démission de son président Jean-Marc Monteil, ce conseil de développement n'a plus de réelle existence et l'enjeu est aujourd'hui de le relancer dans un contexte où l'apport de la société civile est essentiel à la redéfinition du projet du Grand Clermont.

La loi impose aux PETR et aux EPCI de plus de 50 000 habitants de se doter d'un Conseil de développement et offre aux EPCI la possibilité de confier à leur PETR le portage d'un Conseil de développement commun. C'est ce qu'ont décidé les 4 EPCI du Grand Clermont fin 2018. Le PETR a accepté de porter ce CODEV commun fin 2019.

Après le renouvellement des exécutifs en 2020, la loi oblige les EPCI ainsi que le Grand Clermont à redélibérer sur la relance du CODEV commun. Cette délibération doit mentionner les éléments suivants :

- Rôle que souhaitent donner les élus au CODEV
- Composition (non nominative)
- Modalités de consultation du CODEV

Un groupe de travail constitué de 10 élus a été mis en place pour réfléchir à ces questions. Il proposera le projet de relance du CODEV par délibération au conseil syndical en début d'année 2021

II.2 - Un projet de valorisation de la rivière Allier

VP : Gilles PAULET

La voie verte le long de la rivière Allier

1- Une adaptation de la convention de prestation de service (valant mandat de maîtrise d'ouvrage)

Le PETR du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne, la maîtrise d'ouvrage du projet de voie verte le long de l'Allier (27 kilomètres d'Authezat à Pont du Château).

Un avenant N°2 de la convention de prestation de service entre le Grand Clermont et les EPCI a été signé le 10 mars 2020 afin de prendre en compte les dernières estimations des coûts et pour se mettre en conformité avec les règles juridiques des opérations sous mandat.

Il a également intégré une subvention complémentaire du Conseil Régional de 156 457€ permettant de porter le taux de subvention de cette subvention à 60% de l'assiette initial du projet.

Le plan de financement global de l'opération est maintenant :

DEPENSES TOTALES	Mond'Arverne Co	Billom Co	Clermont A Métropole	TOTAL	
Achat foncier	61 313	25 293	14 385	100 991	
Travaux d'aménagement (1)	2 155 200	832 000	1 012 800	4 000 000	
Aires d'accueil	100 250	15 700	79 500	195 450	
Etudes et frais divers (2)	57 230	27 140	33 630	118 000	
Moe et études du CD 63	209 520	99 360	123 120	432 000	
TOTAL HT	2 583 513	999 493	1 263 435	4 846 441	
(1) Travaux de voirie, signalétique et travaux paysagers					
(2) Ecologie, SPS, archéologie, commissaire-enquêteur, annonces légales , ...					
RECETTES TOTALES	Mond'Arverne Co	Billom Co	Clermont A Métropole	TOTAL	Tx Subvention
Conseil Régional AURA	1 182 229	456 391	555 569	2 194 189	45%
FEDER POI Loire	515 956	199 181	242 465	957 603	20%
Etat Contrat de Ruralité	37 452	17 761	22 007	77 220	2%
Leader G Clermont	20 834	10 261	-	31 095	1%
Moe et études du CD	175 691	83 318	103 241	362 250	7%
Autofinancement	651 350	232 580	340 153	1 224 084	25%
TOTAL	2 583 513	999 493	1 263 435	4 846 441	100%
Estimation de frais complémentaires à la charge des EPCI					
Frais financier et TVA non récupérée	38 000	15 000	25 000	78 000	

2- Le lancement des travaux d'aménagement

Après une première consultation déclarée sans suite, début 2020 les marchés de travaux d'aménagement « routiers » ont été attribués aux entreprises :

- Colas pour le Lot 1 (Mond'Arverne pour un montant de 2 289 757.20€ TTC) et Lot 2 (Billom Communauté pour un montant de 904 545.12€ TTC)
- Eurovia pour le Lot 3 (Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 1 098 289.62€)

Ces marchés ne comprennent pas l'aménagement des aires d'accueil, la signalétique verticale ou les travaux paysagers qui font l'objet d'autres consultations. De plus, ils prévoient une tranche ferme pour les sections sous maîtrise foncière et une tranche conditionnelle pour les sections sans maîtrise foncière à ce jour.

Les travaux de la tranche ferme, qui devaient débuter au printemps 2020, n'ont, en réalité, commencé qu'à la rentrée en raison de la crise COVID pour une durée de 4 mois. Ces 18 premiers kilomètres seront ouverts au public à la fin du premier semestre 2021 lorsque la signalétique et le barriérage seront en place.





Le lancement de la tranche conditionnelle pourra intervenir en 2021 en fonction de la vitesse d'acquisition des parcelles par l'EPF-SMAF pour le compte des EPCI. Dans tous les cas, la maîtrise foncière ne sera pas complète avant 2022/2023.

L'acquisition du foncier demeure donc une contrainte majeure dans la réalisation du projet. Compte tenu de cette difficulté, un avenant à la convention FEDER POI Loire permettant un report de la fin des travaux du 31/12/2021 au 30/6/2023 a été obtenu.

Par ailleurs, le Grand Clermont, les EPCI et le Conseil Départemental devront finaliser les modalités d'entretien de la voie verte.

3- Les prévisions budgétaires 2021

Les inscriptions budgétaires 2021 estimées à 1 100 000 € permettront la fin des travaux de la tranche ferme sur les tronçons en foncier public, la pose de la signalétique, du barriérage, du mobilier et des RIS sur les aires d'accueil permettant l'ouverture de cette partie de voie verte. Des aménagements paysagers et la pose d'outils de comptage des utilisateurs sont également prévus.

Par contre il est peu vraisemblable que les travaux de la tranche conditionnelle puisse commencer en 2021 compte tenu de la durée des procédures d'expropriation.

Les EPCI devront prévoir le versement de nouvelles avances pour limiter le recours à la ligne de trésorerie permettant le préfinancement des travaux

I.3 - Le programme LEADER Val d'Allier du Grand Clermont

VP : Gilles PAULET

La mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER

La crise sanitaire n'aura eu que peu d'effets sur la capacité du GAL à poursuivre ses missions d'animation notamment grâce à la mise en place du télétravail et la généralisation des procédures dématérialisées. L'impact s'est révélé, par contre, beaucoup plus sensible sur la capacité des porteurs de projet à déposer leurs opérations telles qu'elles étaient prévues initialement. Une dizaine d'opérations n'a pas été déposée au GAL dans les délais.

En 2020, 21 dossiers ont été mis en paiement auprès de l'ASP dont 14 effectivement payés et 7 encore en cours de paiement :

- Montant payé : 376 583,19€
- À venir : 128 149,40€

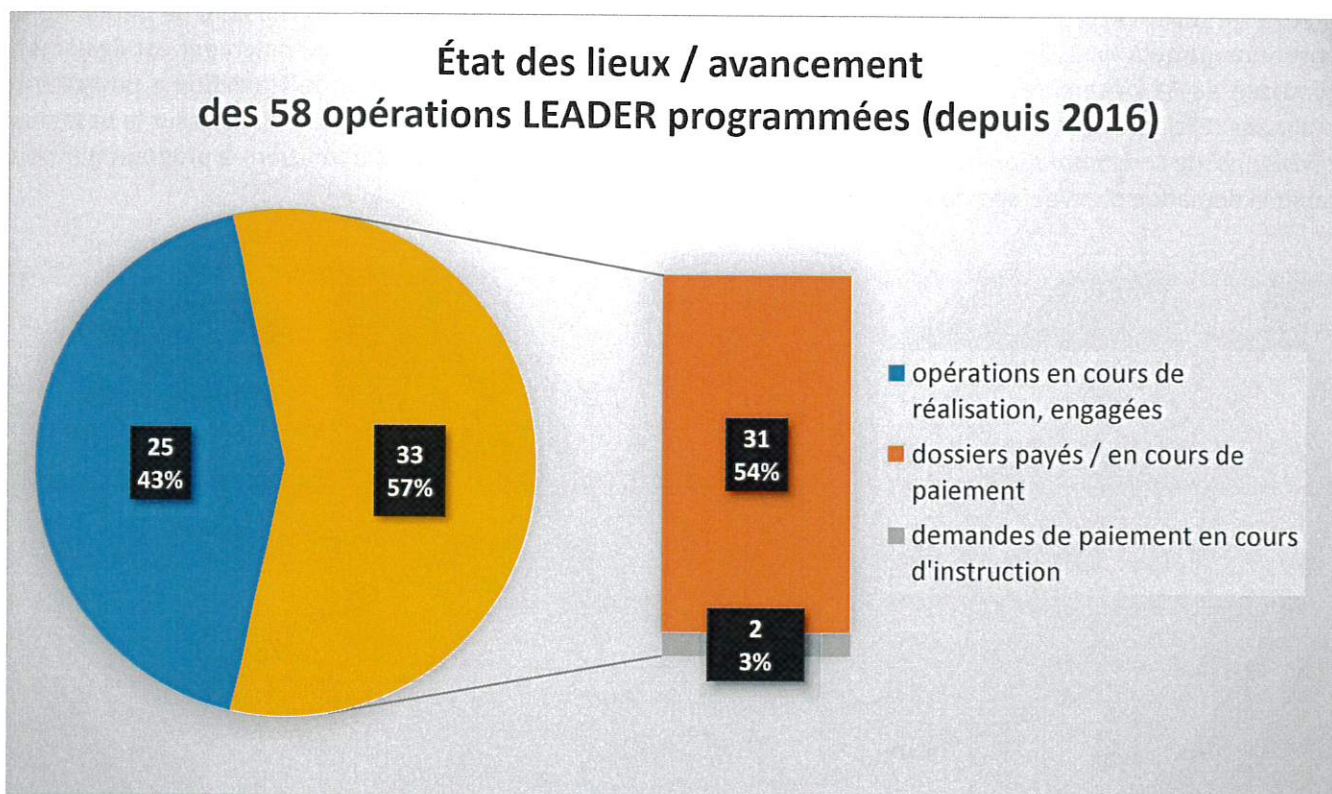
Un comité de programmation a été organisé en consultation écrite le 10 juillet 2020, présentant 12 dossiers, dont 10 ont obtenu un arrêté de subvention à ce jour pour un montant de global de 505 486 € de LEADER.

Un second comité de programmation, organisé en visio-conférence le 14 décembre 2020, a validé la nouvelle composition des collèges publics et privés, suite notamment aux dernières élections municipales.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu le 20 janvier 2021.

L'objectif est de veiller à ce que tous les porteurs de projets déposent leurs demandes dès qu'ils en ont la possibilité afin d'accentuer le pourcentage de mise en paiement des opérations.

L'état de consommation du programme LEADER Val d'Allier



Actuellement, 1 784 321,96 € de fonds LEADER ont été attribués soit 47% de l'enveloppe totale (initiale + complémentaire). Cela représente 58 opérations financées depuis 2016.

La consommation est très inégale d'une fiche action à l'autre. D'ici la fin de l'année 2021, il sera donc proposé une nouvelle répartition de l'enveloppe au profit des fiches actions les plus sollicitées.

Le dispositif d'animation et de gestion du programme LEADER :

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER. 2,25 équivalents temps pleins sont actuellement mobilisés pour :

- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers,
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier,
- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations.

Pour financer l'animation et la gestion, le GAL bénéficie d'un soutien financier du programme LEADER :

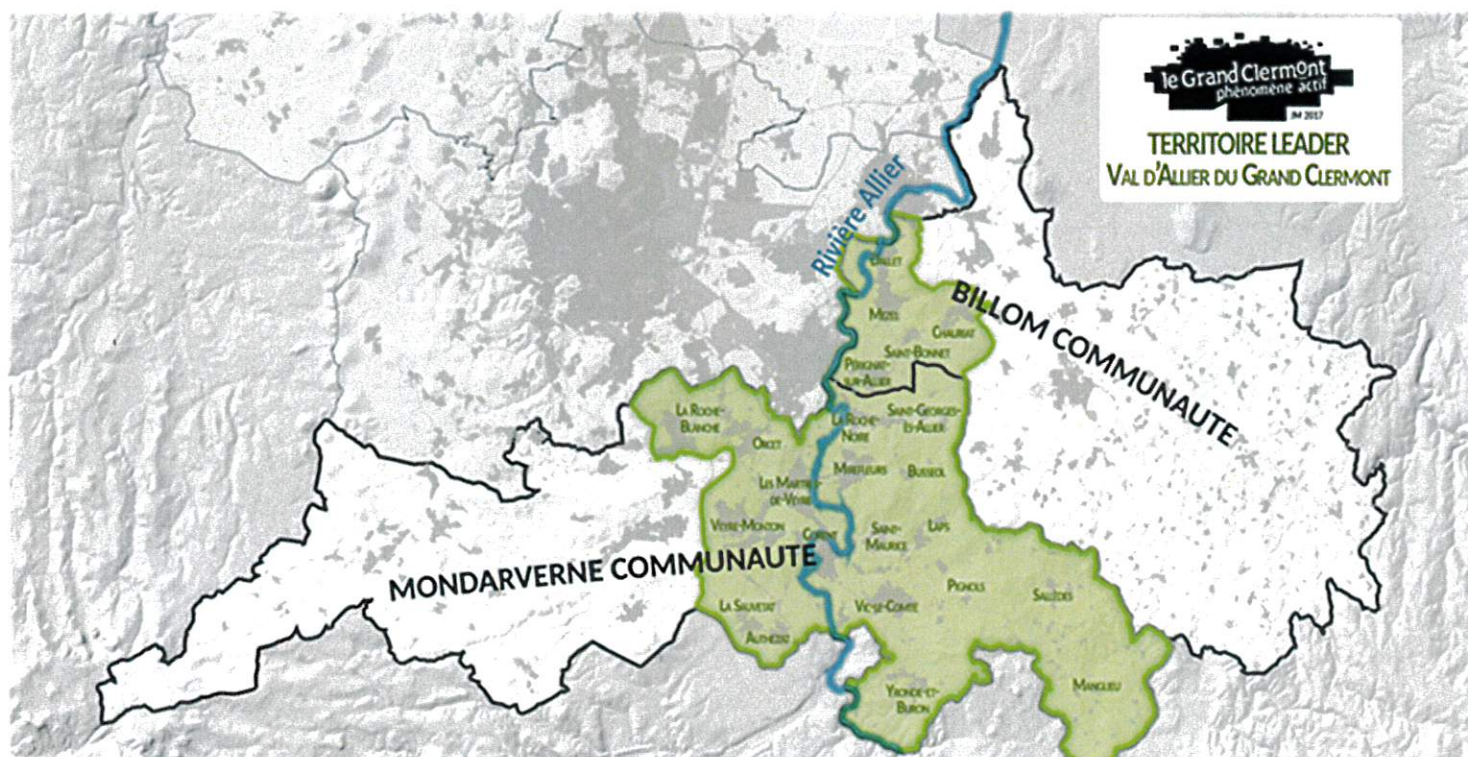
- Le dossier de demande de subvention pour l'animation 2020 a été déposé pour un montant FEADER sollicité de 96 966,79 €.
- Le dossier de demande de subvention pour l'animation 2021 sera déposé pour un montant FEADER sollicité de 98 058,00 €.

Evaluation LEADER

La convention LEADER engage à réaliser un travail d'évaluation dont la première étape devra être lancée début 2021. Cette démarche d'évaluation qualitative et quantitative sera l'occasion d'engager une réflexion collective sur l'opportunité de déposer une nouvelle candidature LEADER pour la prochaine programmation. Il sera notamment question de réinterroger, au regard de l'évaluation réalisée et des évolutions territoriales, la stratégie et la pertinence du périmètre actuel.

Une période de transition en 2021 et 2022

La programmation LEADER actuelle sera prolongée par une période de transition de deux années supplémentaires en 2021 et 2022. Cette période de transition donne donc la possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention jusqu'à fin 2022. En conséquence, la date limite de dépôt des demandes de paiement est également repoussée au 31 décembre 2024. Pour cette période 2021-2022, une « enveloppe de transition » pourra être demandée. Elle sera attribuée aux territoires LEADER en mesure de justifier de leurs besoins réels sur la base d'un prévisionnel de consommation réaliste. Le GAL doit donc identifier précisément les opérations à programmer pour établir la demande d'enveloppe de transition d'ici le début de l'année 2021.



La programmation LEADER 2023-2027

La prochaine programmation LEADER débutera au 1^{er} janvier 2023. Il n'y aura donc pas de chevauchement avec la période de programmation de transition 21/22. Les territoires pourront candidater par l'intermédiaire d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui sera publié par la Région fin juin 2021. Les principaux critères de l'AMI, les grandes orientations et les éléments financiers de la programmation 2023-2027 ont été communiqués officiellement par la Région AURA le 15 décembre 2020. Lors d'une réunion technique des GAL Auvergnats en octobre 2020, quelques grands principes ont été évoqués sous réserve de validation du CR AURA :

1. Structures porteuses et territoires éligibles :

- La candidature à l'AMI sera ouverte aux mêmes types de structures porteuses : EPCI, syndicats mixtes, PNR, associations.
- Le nombre de GAL sélectionné à l'échelle d'Auvergne Rhône-Alpes sera très probablement plus restreint par rapport à la programmation actuelle (Actuellement : 30 en Rhône-Alpes et 13 en Auvergne).
- Un EPCI ne pourra plus être couvert par deux GAL.

2. Contexte budgétaire/ Enveloppe LEADER :

- La baisse globale prévue pour le budget FEADER se traduira également par une baisse significative du montant moyen des enveloppes attribuées par GAL.
- Le volet « développement rural » du FEADER actuel (Mesure 7) pourrait être en grande partie financé à travers le programme LEADER dans la prochaine programmation.
- Le montant de la maquette FEADER en Auvergne Rhône-Alpes et la part attribuée au volet LEADER n'est pour le moment pas encore connue.

3. Les orientations stratégiques :

Les stratégies LEADER 2023-2027 devront s'articuler autour d'une exigence transversale européenne et nationale : « Transition énergétique et écologique du territoire permettant de préserver les ressources naturelles, d'atténuer et de s'adapter au changement climatique. »

Sur cette base, les territoires candidats devront choisir d'axer leurs stratégies autour de maximum 2 thématiques choisies parmi les 4 thématiques suivantes :

- Revitaliser les centres-bourgs tout en répondant aux enjeux de la transition énergétique et écologique
- Favoriser l'accès aux services à la population et à l'emploi : projets de mobilité durable, équipements publics, accueil de nouveaux actifs...
- Développer les activités touristiques de qualité : slow tourisme, tourisme pleine nature, tourisme culturel et patrimonial...
- Relocaliser l'économie agricole, l'alimentation et la filière forêt-bois

4. Organiser une candidature du PETR le Grand Clermont à l'AMI :

Si le PETR le Grand Clermont souhaite candidater, le calendrier suivant pourrait être proposé :

- Présentations aux élus des EPCI début 2021 :
 - ✓ Enjeux d'une candidature
 - ✓ Premiers scénarios de périmètre géographique et stratégique
 - ✓ Calendrier
- Validation d'un périmètre géographique et axes stratégiques par les EPCI concernés en mars 2021 puis lancement des premiers travaux et concertations sur la candidature (élus, acteurs locaux avec l'appui d'un bureau d'étude) au 2^{ème} trimestre 2021
- Parution de l'AMI en juin 2021, finalisation et dépôt de la candidature avant décembre 2021

II.4 - La politique d'accueil

VP : Marc REGNOUX

Pour rappel, la politique d'accueil du Grand Clermont est financée par le FEDER sur la période 2018-2021, dans le cadre de l'appel à projets « Relever le défi démographique » lancé par le Partenariat Massif Central. Sur cette période, il est prévu que les dépenses s'élèvent à 242 419,90€ TTC pour 100 000€ de subventions FEDER (taux = 41,25%). Ce montant comprend des dépenses de Clermont Auvergne Métropole et de Riom Limagne et Volcans qui se sont associées à la candidature du Grand Clermont pour porter des actions en propre.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Grand Clermont : 177 719,90€
- Clermont Auvergne Métropole : 45 000€
- Riom Limagne et Volcans : 19 700€

Réalisations de l'année 2020

Les réalisations 2020 s'articulent autour des 4 axes définis dans le programme d'action :

- *Promouvoir le dynamisme du Grand Clermont*

A travers le programme d'action 2018-2021, le Grand Clermont s'est saisi de l'enjeu de l'attraction et du maintien des jeunes diplômés sur le territoire. Dans ce cadre, un projet tutoré avec des étudiants de l'IADT a été réalisé, visant à dresser un diagnostic sur la question du départ des diplômés du territoire. Ce projet tutoré est actuellement complété par une étude menée par un ingénieur de recherche de l'IADT. Les résultats seront connus et présentés en début d'année 2021.

Un partenariat a également été conclu avec l'ESC. Des étudiants ont comparé le département du Puy-de-Dôme aux autres départements français sur des critères que les jeunes prennent en compte dans leur choix d'installation. Le Puy-de-Dôme étant bien positionné, ces classements peuvent être utilisés pour promouvoir le territoire.

Une action de réseautage entre entreprises et étudiants de l'UCA a été annulée du fait de la crise sanitaire.

- *Offrir un environnement favorable aux nouveaux arrivants*

En partenariat avec l'APEC et avec le soutien de la Marque Auvergne, une opération distancielle « L'Auvergne Recrute » a été organisée afin de promouvoir le territoire et ses opportunités d'emploi auprès de cadres hors Auvergne. 20 personnes et 11 entreprises ont participé à cet événement.

En complément de cette action ponctuelle, 20 projets concernant 45 personnes ont été accompagnés en partenariat avec le Réseau de l'Accueil du Grand Clermont. Afin d'améliorer cet accompagnement, un partenariat (sans convention) a été mis en place avec Pôle Emploi.

La soirée annuelle des nouveaux arrivants a dû être annulée du fait de la crise sanitaire.

- *Conforter la place des élus au cœur de la démarche d'attractivité*

Les actions de formation pour les élus ont toutes été annulées. Elles sont reportées en 2021.

- *Renforcer les pôles de vie et les territoires du Grand Clermont*

La démarche économie circulaire lancée à l'été 2019 sur la commune de Saint-Dier-d'Auvergne (Billom Communauté) et accompagnée par MACÉO a été fortement ralentie du fait de la crise sanitaire. Elle reprendra pleinement en 2021.

Récapitulatif des dépenses et recettes 2020

Ce récapitulatif concerne uniquement les dépenses 2020 du Grand Clermont. Les dépenses de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans ont toutes été réalisées en 2019.

DÉPENSES TTC	RECETTES TTC
48 814,67€	Subvention FEDER attendue (41,25%) : 20 136,05€ Autofinancement : 28 678,62€ Total : 48 814,67€

A noter que les recettes prévisionnelles issues du FEDER ne seront perçues qu'en 2021.

Au 31 décembre 2020, le taux de réalisation financier des opérations du programme d'actions 2018-2021 est de 73% (incluant les dépenses de Clermont Auvergne Métropole et de Riom Limagne et Volcans).

Perspectives 2021

Du fait du contexte de crise sanitaire, le FEDER offre la possibilité de signer un avenant à la convention « Relever le défi démographique » permettant de :

- prolonger la période de subvention de 3 mois, jusqu'au 30 novembre 2021 ;
- dé plafonner l'intervention du FEDER qui était limité à 100 000€, dans la limite du taux d'aide à 50% maximum (au lieu de 41,25% actuellement).

Ces deux possibilités ne sont pas automatiques et doivent faire l'objet d'une demande motivée, elle-même appuyée par une actualisation justifiée du plan d'actions et du plan de financement. Les principales actions 2021 actualisées sont, axe par axe :

- **Promouvoir le dynamisme du Grand Clermont**

L'étude de l'IADT sur la question du départ des diplômés sera présentée à l'ensemble des partenaires. En fonction de l'état des lieux, des actions pourront être envisagées.

- **Offrir un environnement favorable aux nouveaux arrivants**

Les opérations pour attirer des cadres sur le territoire pourront être reconduites, en distanciel ou présentiel si le contexte le permet (Opération Conjoint(e) et/ou l'Auvergne Recrute).

Une soirée des nouveaux arrivants à l'automne 2021.

- **Conforter la place des élus au cœur de la démarche d'attractivité**

4 formations en présentiel étaient initialement prévues sur la période 2018-2021, dont l'une a pu se dérouler en octobre 2019 sur le thème de l'habitat. Les formations 2020 ont été annulées et il pèse toujours une incertitude sur la possibilité de se réunir en 2021. De ce fait, cet axe a été repensé :

- Visite du territoire en bus pour les élus, si le contexte le permet
- Formation courte en début d'année sur les enjeux de l'attractivité du territoire, en distanciel
- Réalisation de vidéos mettant en lumière 1 initiative « attractivité » par EPCI
- Une formation à l'automne 2021, en distanciel ou présentiel

- **Renforcer les pôles de vie et les territoires du Grand Clermont**

Poursuite de la démarche d'économie circulaire sur Saint-Dier-d'Auvergne

La demande d'avenant devrait être présentée en comité de programmation de mars 2021.

Budget 2021

DÉPENSES TTC	RECETTES TTC
59 707,03€	FEDER : 24 629,15€ (41,25%) Autofinancement : 35 077,88€ (58,75%) Total : 59 707,03 €

A noter :

- La subvention FEDER sur les dépenses 2021 ne sera perçue qu'en 2022.
- Les recettes sont calculées sur la base du taux d'aide actuel de 41,25%, celui-ci pouvant passer à 50% après passage en comité de programmation en mars 2021.

Le PAT : une stratégie de transition alimentaire et agricole ancrée sur le Grand Clermont

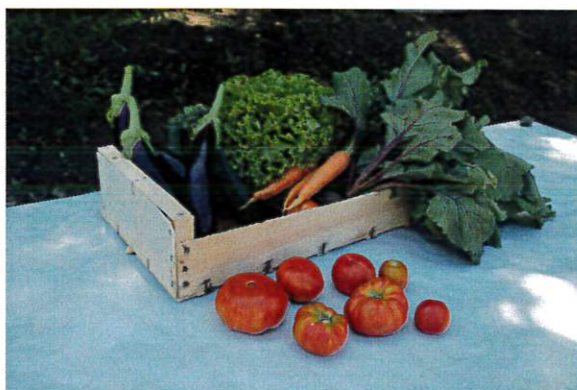
Perspectives 2021

Deux études et une méthodologie pour la structuration de filières locales

En juillet 2019, des subventions à hauteur de 80% du TTC ont été obtenues dans le cadre de l'appel à projet « Terralim » Massif Central. Deux expérimentations ont démarré en mai 2020 et se termineront au printemps 2021. Elles concernent :

- L'accompagnement à la sécurisation de la commercialisation de légumes de plein champ entre producteurs et gros acheteurs locaux (grande distribution et restauration collective). Le coût de l'étude est de 20 000 €.
- Un état des lieux/perspectives des unités de transformation locales pour un coût de 24 000 €.

De mars à octobre 2020 un troisième travail réalisé par deux stagiaires basées au Parc Livradois-Forez, a permis de développer une méthode de mise en lien commercial entre des producteurs locaux et des commerces de proximité. Cette méthodologie sera essaimée sur d'autres territoires du PAT en 2021.



Le volet « Alimentation, agriculture et Forêt » du Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, la labellisation PAT devra être renouvelée au premier trimestre 2021 en passant sur un niveau 2 (PAT dans leur phase opérationnelle). Elle permettra d'accéder à un programme de financement spécifiquement dédiés aux PAT dans le plan de relance. Pour le PAT Grand Clermont/ PNR Livradois-Forez, cet appel à projet constitue une opportunité pour le lancement d'expérimentations destinées à renforcer les filières et secteurs stratégiques de l'alimentation et de l'agriculture de demain. Ainsi, il est envisagé de se positionner sur le déploiement d'une mission sur le repérage et la qualification des potentiels fonciers publics pour l'installation d'activités agricoles avec une ingénierie d'accompagnement aux communes candidates, la faisabilité et le développement de marchés publics de prestations de services locaux pour les achats en restauration collective, le développement d'une filière protéine végétale à destination de l'alimentation humaine. Ces trois projets, montés dans un consortium à plusieurs partenaires seront à préciser début 2021 (coût prévisionnel de 100.000 € chacune à partager entre les partenaires).

Lancement de l'Observatoire du Système Alimentaire Territorial (SAT) du Grand Clermont /PNR Livradois-Forez avec l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole

Pour notamment récolter des données sur notre SAT ou suivre les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PAT, la mise en place d'un observatoire par l'Agence d'Urbanisme a été lancée en novembre 2020. La phase 1, de novembre 2020 à avril 2021, a pour objectif de créer une série d'indicateurs socles permettant d'apprécier l'état et les évolutions du SAT. Une seconde phase vise à préciser et suivre les objectifs chiffrés du PAT. Cet outil a vocation à être co-construit avec les élus et les acteurs partenaires du PAT.

Groupe projets

La situation sanitaire des derniers mois a reporté plusieurs évènements organisés dans le cadre des groupes projets. A titre d'exemples, sont reportés pour 2021 :

- Un atelier santé/alimentation à destination des professionnels de santé des quartiers prioritaires de la ville de Clermont-Ferrand, organisé en partenariat avec l'Atelier Santé Ville Clermont-Ferrand
- Une journée d'échanges de pratiques professionnelles hors temps scolaires autour des « jeunes et de l'alimentation durable », organisée par la DRAAF et le REEA
- Plusieurs réunions d'informations à destination des élus sur les mesures de la loi Egalim et les accompagnements disponibles en local pour un meilleur approvisionnement de la RHD, co-organisée avec le Conseil Départemental 63 et l'association Bio 63

Cette série de réunions autour de la restauration hors domicile sera complétée par une rencontre dédiée à l'outil « régie municipale ». L'organisation de cette rencontre sera réalisée dans le cadre d'un stage basé au Parc Livradois-Forez de janvier à février 2020.

Le collectif de chercheurs associé au PAT

Pour poursuivre la collaboration engagée depuis 2016 avec les chercheurs du programme PSDR INVENTER, un collectif de chercheurs associé au du PAT est lancé en février 2020. Afin d'en assurer le bon fonctionnement, il est prévu la signature d'une charte de partenariat qui précise notamment les missions principales (veille, expertise, observation/analyse) au service du PAT du collectif de chercheurs.

Le PAT, moteur d'une gouvernance alimentaire territorialisée

Les 5 instances qui composent aujourd'hui la gouvernance alimentaire du territoire PAT agissent en transversalité et en co-responsabilité avec les acteurs privés, institutionnels ou associatifs locaux pour la relocalisation de l'alimentation. Pour continuer ce travail de proximité, un groupe des agents des EPCI sur l'alimentation a été mis en place en novembre 2020. En 2021, il se réunira régulièrement pour organiser des retours d'expériences entre collectivités locales et apporter des soutiens précis à leurs demandes concrètes.

Evènements

Le Forum Alimentaire annuel du PAT est reporté au 26 janvier 2021 en visioconférence. Il manifeste le choix des élus du PAT de créer des espaces de dialogues adaptés au contexte pour continuer à réunir les acteurs locaux autour des travaux du PAT et des actions à venir. Il est envisagé d'organiser un autre Forum en présentiel fin 2021.

Le PAT Grand Clermont / Parc Livradois Forez accueillera, en novembre 2021, le séminaire de clôture du programme Terralim 2, réunissant une dizaine d'acteurs de tout le Massif Central autour de du sujet de l'alimentation locale.



II.6 - Appel à projet « Services et design territorial » ou la création de services aux habitants en milieu rural par l'expertise d'usage.

Le Grand Clermont, toujours à la recherche de projet et de méthode innovante pour le territoire, a souhaité répondre à un appel à coopération « Terre de design » Massif Central en partenariat avec Mond'Arverne Communauté. Ce projet a été retenu avec ceux de l'ADEFPAT et du PCTE de Figeac.

Par la méthode du design, le projet est de co-construire les services dont les habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté, moins dotée et moins structurée, ont besoin. Le projet permettra d'analyser les services à créer ou déployer au regard de ceux existants sur le territoire, déterminer le ou les lieux d'implantation de ces services, bâtir le modèle économique et de fonctionnement du ou des lieux retenus.

Le coût prévisionnel du dossier est de 111.200 € TTC sur lequel des subventions, dans le cadre des fonds Massif Central, ont été obtenues en décembre 2019 à hauteur de 80% TTC soit 88.960 €.

L'année 2020 a vu débuter la coopération interrégionale entre les 3 porteurs de projet, éléments obligatoires pour l'obtention des fonds Massif Central. Cela a permis de sensibiliser et de former les services concernés à Mond'Arverne Communauté et au Grand Clermont aux démarches de design de services ainsi que d'élaborer le cahier des charges de la mission intitulée « Accompagnement par le design territorial pour l'identification de nouveaux services aux habitants et l'expérimentation de dispositifs valorisant la dynamisation du lien social sur la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté ». Cette mission sera confiée à un bureau d'étude L'appel à concurrence ayant été lancé en novembre 2020, la mission débutera en février 2021 et se déroulera sur 18 mois.

CONCLUSION

L'année 2020 aura été une année difficile et incertaine pour tous les habitants, pour l'économie et pour les collectivités en raison d'une crise sanitaire totalement inédite.

Le Grand Clermont, bien que moins en prise directe que les communes ou les EPCI avec les citoyens, ne fait pas pour autant exception à la règle. En effet le report du second tour des élections municipales a entraîné une réinstallation du conseil syndical fin septembre avec beaucoup de retard sur le calendrier prévu. La relance de notre dynamique collective a donc été retardée de trop nombreux mois. De plus cette crise peut être, si nous n'y prenons pas garde, le germe d'un nouveau risque : le repli de chacun sur ses fondamentaux en oubliant l'indispensable projection dans l'avenir.

Face à ce risque, en 2021, le rôle du Grand Clermont, au service de Billom Communauté, Clermont Auvergne métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans, doit être réaffirmé.

L'année 2021, année de sortie du Covid, doit être l'année de la refondation du projet territorial du Grand Clermont avec le lancement de grandes politiques.

En premier lieu, à travers la démarche prospective, les grands enjeux du territoire seront débattus afin de regarder l'avenir avec l'indispensable adaptation au changement climatique et la transition résiliente vers une société post carbone. Collectivement nous pourrions questionner les fondements de notre SCOT et décider de son éventuelle révision. La question est simple : quel Grand Clermont voulons-nous demain ?

Cette réflexion sera bien entendu portée par les élus mais elle doit s'appuyer fortement sur les apports de la société civile. Ainsi 2021 doit également être l'année de la relance du Conseil de Développement du Grand Clermont. Ce dernier pourra porter une nouvelle réflexion qui devra en permanence dialoguer avec les élus et nourrir notre ambition politique.

Dans ce cadre, de nouveaux sujets seront à l'ordre du jour : quel urbanisme innovant pour demain ? quelles nouvelles formes d'habiter ? quelle politique d'accueil de notre territoire pour l'industrie de demain ?

De plus les politiques existantes devront être renforcées et en premier lieu la valorisation du Val d'Allier, avec la livraison de 18 kilomètres de voie verte et une nouvelle candidature Leader, et la phase opérationnelle du Projet Alimentaire Territorial avec le Parc Livradois Forez et l'ensemble des EPCI du Grand Clermont.

Le Grand Clermont doit donc, face aux crises climatiques et sanitaires, continuer à se projeter dans l'avenir. C'est parce que des politiques de long terme ont été mises en place depuis plus de dix ans, qu'aujourd'hui notre territoire est attractif et que les tendances démographiques sont positives.

A l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires, il est enfin, important de rappeler que pour porter nos ambitions il faut garantir la possibilité de disposer de moyens d'ingénierie suffisants. Bien sûr, l'objectif sera de mobiliser toutes les aides possibles, notamment à travers le plan de relance de l'Etat, mais la vraie solution ne passe-t-elle pas par des accords entre les EPCI du territoire de réallocation des moyens en cohérence avec l'ambition commune et les priorités transversales du territoire du Grand Clermont ?

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 03 février 2021

**Dominique ADENOT,
Président.**



29/29

